

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 21 novembre 2022
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Susie Benoit	Directrice des Finances

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Quatre (4) citoyen(e)s sont présent(e)s.

Résolution: 2022-148-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Stratégie pour une politique culturelle et du patrimoine », 4.2 « Lettre à la CSRPA », 4.3 « Rapport du banquet du CÉNB », 4.4 « Sentier illuminé 1er décembre » et 4.5 « Réunion du 14 novembre » .

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Budget 2023 du Fonds eau et égouts.

Pour recommandation au conseil.

La directrice des Finances, Susie Benoit, présente une ébauche du budget 2023 du Fonds eau et égouts et répond aux questions des membres du comité. L'administration recommande une hausse de 10 \$ par service.

Résolution: 2022-149-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé d'apporter le budget 2023 du Fonds eau et égouts pour son adoption lors de la prochaine réunion ordinaire.

ADOPTÉE

3.2 Budget 2023 du Fonds général.

Pour recommandation au conseil.

La directrice des Finances, Susie Benoit, présente trois scénarios pour le budget 2023 du Fonds général ainsi que les raisons de la demande d'augmentation des taux de taxation. Les trois scénarios sont :

- Aucune augmentation de la taxation, mais avec un déficit dans le budget, ce qui n'est pas permis par la Loi sur la gouvernance locale.
- Une augmentation de 0,16 \$ pour les secteurs ruraux et de 0,07 \$ pour les secteurs urbains.
- Une augmentation de 0,19 \$ pour les secteurs ruraux et de 0,07 \$ pour les secteurs urbains, ce qui représente toutes les demandes du conseil municipal.

La directrice des Finances répond aux questions des membres du comité.

Résolution: 2022-150-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé d'apporter pour un vote mardi prochain l'option pour le budget 2023 du Fonds général avec une augmentation du taux de taxation des quartiers urbains de 0,07 \$ et de 0,16 \$ pour les quartiers ruraux.

5 OUI

4 NON

ADOPTÉE

3.3 Demande pour limiter la circulation sur un chemin privé.

Pour information et suivi.

L'administration présente une demande d'aide concernant la circulation de VTT et de motoneiges sur un chemin privé. Le comité est informé que ce chemin est, selon la province, un chemin public non aménagé aux normes municipales. C'est l'ancien chemin R. Carrie avant l'aménagement de la voie d'évitement. Étant donné que ce chemin est l'accès légal à certains terrains, la municipalité ne peut pas le fermer. Par contre, la municipalité pourrait mettre des affiches pour interdire la circulation de VTT et de motoneiges.

Résolution: 2022-151-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration d'installer des affiches sur ce chemin pour indiquer qu'il est interdit d'y circuler en VTT et en motoneige.

ADOPTÉE

3.4 Demande pour une entente pour l'utilisation d'un champ de tir.

Pour information et suivi.

L'administration présente une demande du Club Chasse & pêche Grande Rivière Inc. pour que la municipalité garde le champ de tir qui existe présentement sur un terrain qu'elle désire acquérir. Les membres du comité sont informés que la municipalité n'est toujours pas propriétaire de ce terrain et qu'avant de finaliser l'achat, la municipalité désire faire des évaluations environnementales afin de s'assurer qu'il n'y a aucun risque de contamination sur celui-ci. Advenant que la municipalité achète ce terrain, elle devra alors évaluer la pertinence de permettre la continuation d'un champ de tir sur celui-ci avec ses nuisances sonores et situé tout près d'habitations et d'un parc commercial.

Les membres du comité discutent aussi de la possibilité pour la municipalité d'aider à la relocalisation du champ de tir à condition qu'il n'y ait pas de frais pour la municipalité.

Après discussion, les membres du comité demandent d'attendre l'évaluation environnementale de ce terrain avant de prendre une décision.

3.5 Demande d'accès pour circuler sur des rues municipales.

Pour information et suivi.

Les membres du comité étudient une demande du club de VTT La Randonnée Nord-Est Inc. pour permettre la circulation de VTT dans un secteur de la municipalité. Dans ce dossier, l'administration recommande que la municipalité fasse une consultation publique avant de se prononcer.

L'administration informe également le comité que l'organisme QUAD NB utilise la rue de la Track ainsi qu'un sentier municipal comme sentier pour les VTT sans avoir eu l'autorisation de la municipalité et que la municipalité a déjà eu des plaintes à cet effet. Après discussion, les membres du comité demandent d'informer qui de droit que les VTT et les motoneiges ne peuvent pas utiliser ces deux propriétés municipales pour y circuler, mais que la municipalité pourrait aussi étudier une demande formelle pour y permettre ce type de véhicules.

Résolution: 2022-152-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'organiser une consultation publique sur le trajet proposé.

ADOPTÉE

3.6 Demande pour modifier l'arrêté de lotissement pour la longueur des culs-de-sac.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'un promoteur pour que la municipalité modifie son arrêté de lotissement afin de permettre une plus grande longueur pour l'aménagement d'un cul-de-sac. Dans ce dossier, l'administration recommande d'avoir l'avis technique de la CSRPA avant de prendre une décision.

Résolution: 2022-153-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE le comité accepte la recommandation de l'administration municipale.

ADOPTÉE

3.7 Projet d'une tour de télécommunication – Brantville.

Pour recommandation au conseil.

L'administration présente le rapport final sur la consultation pour le projet d'aménager une tour de télécommunication de l'entreprise Eastlink sur la rue de l'Étang à Brantville ainsi que la seule lettre de commentaires à ce projet. Les membres du comité sont informés que selon le plan rural, la localisation et l'aménagement des infrastructures comme les tours de télécommunication sont sujets à l'approbation du conseil municipal. Des membres du comité demandent si cela va être une tour reliée à la technologie 5G.

L'administration présente aussi un nouveau type d'antenne pour le projet du chemin Rivière à la Truite.

Résolution: 2022-154-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit recommandé d'accepter l'emplacement proposé pour cette tour de télécommunication dans le secteur de Brantville.

ADOPTÉE

3.8 Formation sur le code de déontologie.

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent d'une formation pour les membres du conseil municipal sur le code de déontologie, et ce afin d'étudier un par un tous les articles dudit code.

Résolution: 2022-155-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration d'organiser avec une personne-ressource, une formation pour le conseil municipal sur le code de déontologie.

ADOPTÉE

3.9 Centre de St-Pons.

Pour information.

Un membre du comité demande une mise à jour sur une réparation au Centre de Saint-Pons.

3.10 Papillon.

Pour information.

Un membre du comité demande une mise à jour concernant le projet pour aménager un papillon géant.

4. AUTRES

4.1 Stratégie pour une politique culturelle et du patrimoine.

Pour recommandation au conseil.

Le maire Denis Losier demande si les membres du comité ont des commentaires concernant le document proposé pour une stratégie pour une politique culturelle et du patrimoine. Il n'y a aucun commentaire sur le document proposé.

Résolution: 2022-156-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que le conseil adopte le document intitulé « Stratégie pour une politique culturelle et du patrimoine » lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉE

4.2 Lettre à la CSRPA.

Pour information.

Le maire Denis Losier informe les membres du comité que la municipalité a envoyé à la CSRPA la lettre concernant une plainte du conseil municipal sur la décision de permettre un permis provisoire afin de permettre la présentation d'un spectacle exotique.

4.3 Rapport du banquet du CÉNB.

Pour information et suivi.

Le conseiller Yolán Thomas présente un rapport verbal sur le banquet annuel du CÉNB.

Résolution: 2022-157-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'envoyer des lettres de félicitations à cinq entreprises.

ADOPTÉE

4.4 Sentier illuminé 1er décembre.

Pour information.

Un membre du comité demande si les membres du conseil vont avoir plus d'information sur le sentier illuminé du 1er décembre.

4.5 Réunion du 14 novembre.

Pour information.

Un membre du comité demande si la municipalité a reçu une plainte à son égard.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2022-158-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil se réunisse vers 20h20 en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2022-160-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h50 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal